

Venez avec votre culture théâtrale pour échanger :
le partage interculturel



Notre troupe de théâtre en a déjà fait l'expérience dans le cadre de la commedia dell'arte ou encore avec une troupe de théâtre française « les mangeurs de lapin ».

Poursuivons le chemin, « mélangeons » nos cultures de théâtre, soyons audacieux, innovons et rions ensemble.



Atelier OGA Paris

Notre objectif :

- Faire connaître le théâtre KYÔGEN
- Animer des ateliers de formation
- Partager et innover avec d'autres cultures théâtrales
- Organiser des rencontres interculturelles et des échanges avec le Japon

Coût de l'adhésion :

- Membre actif ou simple adhérent : 20 euros
- Membre bienfaiteur : droit d'entrée 150 euros et cotisation annuelle : 100 euros

Toute adhésion donne droit au tarif réduit sur les ateliers et les spectacles organisés par l'association.

Pour obtenir les tarifs des ateliers ou plus d'informations, merci de vous adresser aux membres du bureau

Takako Ogasawara,
Présidente



Murielle Dejaeghere,
Secrétaire général

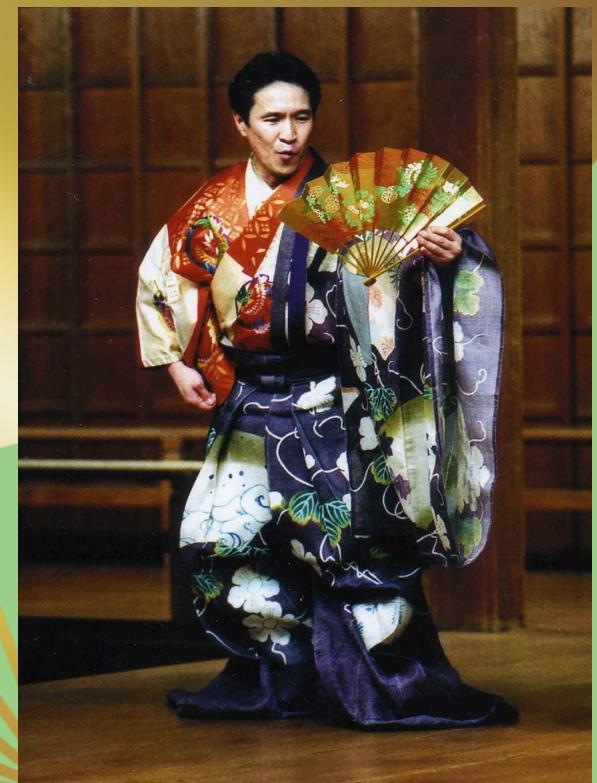


Atelier théâtre japonais Ogasawara à Paris
46, avenue du Président Wilson - 75116 Paris
Messagerie : atelieroga.paris.team@gmail.com
Site internet : <http://www.atelier-oga.com/francaise>
Association loi 1901 à but non lucratif

Conception graphique : Faïza Dejaeghere

アトリエ オガ

Atelier Oga
Paris



Venez découvrir le théâtre KYÔGEN, venez jouer avec nous, venez partager votre culture avec la nôtre, venez rire avec nous.

Notre association a été créée par la famille OGASAWARA, troupe de théâtre japonaise

小笠原 王

Tadashi OGASAWARA

Acteur professionnel de NÔ et de KYÔGEN issu de l'école d'IZUMI et reconnu comme « Bien culturel immatériel » par l'UNESCO depuis 2001, il se produit régulièrement sur des scènes japonaises prestigieuses mais aussi sur des grandes scènes internationales. Comme tout acteur de KYÔGEN, Il a à cœur de transmettre son ART aux générations futures.
Sa vocation : partager sa passion du théâtre KYÔGEN au-delà des frontières japonaises et vous faire rire.



小笠原 尚子

Takako OGASAWARA

Actrice spécialisée dans la commedia dell'arte, elle est aussi le pilier de l'association dont elle est présidente.



小笠原 弘晃

Hiroaki OGASAWARA

Poursuivant ses études à Paris et en apprentissage auprès de son père comme le veut la tradition, il se produit régulièrement à ses côtés.



狂言

Qu'est-ce que le théâtre KYÔGEN ?

Le théâtre Kyôgen est la forme comique du théâtre japonais traditionnel depuis 650 ans. A ce jour, 300 pièces de Kyôgen sont répertoriées. Elles reflètent les habitudes, les coutumes et la vie des gens dans de courtes pièces comiques. Elles sont jouées, pour un tiers d'entre elles, avec un masque.



Deux courants existent, l'école d'OKURA et l'école d'IZUMI. Le théâtre Kyôgen connaît aujourd'hui une vraie renaissance en tant que théâtre populaire au Japon. A titre de comparaison, cette forme de théâtre se rapproche de la comédie de Molière ou encore de la commedia dell'arte. Fortement associé, en tant qu'intermède comique, au théâtre Nô à son origine, il se joue aujourd'hui de manière indépendante également.



Nous sommes au cœur de la comédie humaine et le rire est le moteur de chaque pièce.
Venez voir nos spectacles et découvrir le théâtre KYÔGEN. Pour toute information sur les dates et lieux de production, envoyez-nous vos coordonnées.

Venez vous initier au théâtre KYÔGEN

Les ateliers

Chaque atelier se compose de deux parties, une petite conférence assortie d'exemples (partie théorique) et une mise en pratique (exercices).

Vous découvrirez les décors de la scène, les instruments utilisés, les costumes, les masques.
Vous vous initierez aux bases du KYÔGEN, comment :

- exprimer des émotions, telles que la joie, la colère, le rire ou les pleurs ;
- utiliser la voix pour différentes expressions ;
- utiliser les différents accessoires ;
- marcher et se déplacer sur la scène ;
- jouer de la musique, chanter ou danser.



Et si vous êtes persévérant, vous apprenez comment jouer et expérimenterez une pièce de KYÔGEN.

Nos ateliers de théâtre sont mobiles. Dès lors que les conditions réglementaires sont remplies, nous pouvons nous déplacer avec notre matériel :

- dans les écoles, collèges, lycées ou universités ;
- dans les associations ;
- dans les entreprises ;
- au sein de différents lieux culturels (théâtres, musées, maisons de la culture, etc...) ;
- chez les particuliers ;
- etc...